

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
C.C.A.S. DE BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

SEANCE DU C.C.A.S. DU 28 MAI 2024

Délibération 2024/08

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence par délégation de Madame Sabine TOUCHARD, Vice-Présidente, en l'absence de Monsieur Armel FROGER sur convocation faite par Monsieur Armel FROGER, Président, le 21 mai deux mille vingt-quatre.

Présents : Madame TOUCHARD, Madame BATYS,
Monsieur BRIAUD, Monsieur ROULLOIS, Madame BOISGARD,
Madame FALLOUX, Monsieur VAHÉ, Madame MILLASSEAU,
Madame DEZE

Excusés : Monsieur FROGER, Président
Monsieur MERCK, Madame CHANTRON, Madame MARTIN
Madame VASSEUR, Madame BRUNET, Madame REVERDY
Madame SXAY

En exercice : 17

Etaient Présents : 9

Excusés : 8

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Geneviève MILLASSEAU

CHOIX D'UN CABINET D'ETUDE ET LANCEMENT DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2016-824 du 21 juin relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

Considérant que l'analyse des besoins sociaux (A.B.S.) est une obligation qui incombe au centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) en application du décret 95-262 du 6 mai 1995 ;

Considérant que l'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire -- ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5 du code précité ;

Considérant que l'ABS est un dispositif visant à concevoir un plan d'action sociale susceptible de répondre aux besoins de la population ; Il permettra de démarrer l'état des lieux de l'existant permettant d'évaluer l'efficacité des solutions sociales apportées par le passé ainsi que leur utilité à l'instant T.

L'ABS permet aussi de favoriser la coopération entre les collectivités et génère une forme de partenariat entre les différents acteurs sociaux présents sur le territoire (CAF, associations..) et de réajuster les politiques sociales et de mettre en place des actions sociales pertinentes.

2024-014

Considérant le temps et les connaissances nécessaires pour établir ce document ;

Après étude de devis, le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Retient la proposition du cabinet C.A.D.D.E.P. pour un montant H.T. de 5 000,00 euros et un montant T.T.C. de 6 000,00 euros.
- Charge Monsieur le Président de la signature de la proposition,
- Prend acte du lancement de l'analyse des besoins sociaux.
- Précise que cette somme est prévue au budget prévisionnel.

Le secrétaire de séance
Geneviève Millasseau



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 6 juin 2024

Pour Extrait Conforme
Le Président
A. FROGER

